



263 Rue de Paris Case 550
93515 MONTREUIL cedex
Tél : 01 55 82 87 37 – Fax 01 55 82 87 38
E-mail : cgtpolice@cgt.fr
Site Internet : www.police.cgt.fr

Victoire de la CGT-Police au Service Départemental du Renseignement Territorial (SDRT) 78 : fin de la discrimination syndicale

En 2010, j'ai calculé qu'il fallait payer de sa poche environ 600€ par an pour travailler au SDIG 78. Le directeur départemental adjoint de la sécurité publique m'avait alors dit que je n'aurais pas un centime de plus et qu'il préférerait que je reste dans mon bureau à ne rien faire. Voulant travailler j'avais contacté mon syndicat de l'époque, qui m'avait conseillé de me conformer aux instructions du directeur adjoint.

Aussi, j'ai fait le tour des autres syndicats. Seule la CGT-Police a été prête à me soutenir pour que mes collègues et moi-même puissions obtenir les moyens nécessaires à l'exercice de notre profession, sans avoir besoin de les payer nous-mêmes.

Il aura fallu environ 2 ans, pour que l'administration réalise le bon sens des revendications de la CGT-Police et que tous les fonctionnaires du service soient dotés de téléphones portables et de cartes de visite, non découpée au ciseau. Le service passait ainsi au XXIème siècle et pouvait enfin donner une image digne de la République, auprès de ses interlocuteurs.

En même temps que cette victoire syndicale, j'ai subi des actes de discrimination syndicale et de harcèlement moral au travail : suppression de mon bureau, disparition de l'annuaire téléphonique, refus de formation professionnelle, suppression de toutes mes missions, suppression de primes...

Pendant presque 2 ans, quand je venais à mon service, je devais faire retour à mon domicile, l'administration refusant de me donner du travail, alors même que je m'étais engagé syndicalement pour ça !!!

La CGT, aussi bien Police qu'interprofessionnelle m'a soutenu. Mon chef de service a d'ailleurs voulu me sanctionner pour faute professionnelle pour ce soutien, mais sa hiérarchie ne l'a pas suivi.

Finalement quand j'ai écrit un rapport à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, j'ai retrouvé une situation de travail normale en 3 jours.

C'est grâce au soutien de toute la CGT et de mes collègues de travail, que j'ai pu tenir jusqu'à cette réhabilitation dans mes fonctions et ma dignité.

La prochaine étape sera le tribunal administratif et un dépôt de plainte pénale, si Monsieur le Ministre de l'Intérieur ne souhaite pas indemniser mon préjudice et sanctionner les auteurs des agissements que j'ai subis.

Le délégué CGT-Police Alexandre Langlois,
Versailles, le 23 juillet 2014

"Dès que quelqu'un comprend qu'il est contraire à sa dignité d'homme d'obéir à des lois injustes, aucune tyrannie ne peut l'asservir." Gandhi